

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 5 juillet 2010 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauregard
Les conseillers : M. Marc Bachand
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Stéphane Beauchemin

Était absent : M. Conrad Daviau

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

117-07-2010

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit
adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Questions de l'assemblée;
4. Adoption des procès-verbaux des sessions du 7 et du 21 juin 2010;
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
6. Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 afin de favoriser une implantation harmonieuse des éoliennes domestiques sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton;
7. Rapport de l'inspecteur municipal;
8. Liste des comptes;
9. Congrès de la FQM;

10. Colloque de l'ADMQ;
11. Formation offerte par la FQM – Contrats municipaux;
12. Adoption du règlement modifiant le règlement G-100 dans le but d'ajouter l'article 333 portant sur la validité et le renouvellement du permis;
13. Adoption du règlement modifiant le règlement de taxation numéro 254-2009 afin de modifier le tarif du permis d'allumage de feux en plein air;
14. Divers :
 - 14.1. Octroi du contrat de nettoyage des fossés dans le 8^{ème} Rang et le chemin Guilmain;
 - 14.2. Pont du chemin Laprade;
 - 14.3. Acceptation de la programmation de travaux pour la taxe d'accise;
 - 14.4. Demande d'avis juridique à la firme Sylvestre et associés;
 - 14.5. Modification du calendrier des séances;
15. Rapport des comités;
 - 15.1. Rapport d'activités du transport adapté (M. Beaugard);
16. Correspondance;
17. Questions de l'assemblée;
18. Levée de l'assemblée.

118-07-2010

4. **Adoption des procès-verbaux des séances du 7 et du 21 juin 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 7 et du 21 juin 2010;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée

119-07-2010

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

120-07-2010

6. **Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 afin de favoriser une implantation harmonieuse des éoliennes domestiques sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du premier projet de règlement modifiant le règlement 181-2003 afin de favoriser une implantation harmonieuse des éoliennes domestiques;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de prévoir des normes d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la municipalité;

PARCONSEQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement numéro 181-2003 afin de favoriser une implantation harmonieuse des éoliennes domestiques.

Adoptée

121-07-2010

7. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc Bachand

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal tel que rédigé.

Adoptée

122-07-2010

8. **Liste des comptes**

Salaires nets du mois de juin 2010 incl. rém. des élus	11 021,17\$
Receveur général du Canada - D. A. S. juin 2010	1 306,86\$
Ministre du Revenu - DAS avril à juin 2010	8 040,57\$
France Rochette - entretien ménage	230,00\$
FBL comptables agréés - vérification 2009	6 574,97\$
Me Christian Daviau - honoraire vente terrain ch. Laprade	2 100,00\$

Société can. des Postes - publipostage et Écho des Chutes	183,57\$
Kévin Casavant- remboursement de taxes	232,33\$
Village de Roxton Falls - frais remb. Km - cours Beloeil	25,23\$
Caroline Choquette - remb kilométrage	92,00\$
Marc Bachand - remb kilométrage	32,00\$
Stéphane Beauregard - frais déplacement	94,00\$
E. Côté & Fils - nettoyage auto, peinture, etc	31,92\$
Paframa - essence	382,45\$
Dynamitage Granby - travaux Quartier-Auger	3 950,63\$
Yvon Favreau - kilométrage	8,80\$
Norbert Proulx - kilométrage	16,00\$
Excavation A.R. Valois - travaux Quartier-Auger	4 793,88\$
Somavrac - abat-poussière	31 007,21\$
Luc Bolduc - barrage de castors	300,00\$
Dépanneur les Frères Claude - essence	87,25\$
Sani-Éco - ordures juillet 2010	6 360,51\$
Village de Roxton Falls - quote-part 2010	671,66\$
Société canadienne des Postes - publipostage gros rebus	55,81\$
Martel, Brassard, Doyon - honoraire dossier 8e rang	5 081,26\$
Martel, Brassard, Doyon - honoraire dossier Dutilly/Laberge	2 844,64\$
Petite caisse - commande d'entretien, poste, etc.	82,10\$
Fonds de l'information foncière - mutations	15,00\$
Hydro-Québec - électricité bâtisse	240,09\$
Paframa - essence	65,99\$
Alain Boyer - rechargement Quartier-Auger et rang Charlebois	84 368,05\$
Village de Roxton Falls - service des PR juin 2010	244,26\$
ADMQ – inscription colloque 2010-07-13	100,00\$
FQM – 5 inscriptions – information gestion contrats	141,10\$
Hydro-Québec – éclairage des rues	194,32\$
Cooptel – téléphone	247,83\$
TOTAL :	171 223,46\$

Il est proposé par M. Marc Bachand
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers que ces comptes soient
payés et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la
Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires
au paiement de ces comptes prévus au budget.

123-07-2010

9. **Congrès de la FQM**

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire M. Stéphane Beauregard, maire au congrès de la FQM et que tous les frais encourus par ce congrès soient à la charge de la municipalité.

Adoptée

124-07-2010

10. **Colloque de l'ADMQ**

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière à assister au colloque de l'ADMQ qui se tiendra le jeudi 2 septembre prochain à Granby. Que tous les frais encourus par ce colloque soient à la charge de la municipalité.

Adoptée

125-07-2010

11. **Formation offerte par la FQM – Contrats municipaux**

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre une formation concernant les contrats municipaux afin de faire face aux nouvelles obligations en matière de gestion et d'octroi de contrats;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et résolu à l'unanimité de conseillers d'inscrire les membres du conseil intéressés à la formation qui se tiendra à Ste-Hélène le 21 octobre 2010 au coût de 28,22\$ taxes incluses par participant.

Adoptée

126-07-2010

12. **Adoption du règlement modifiant le règlement G-100 dans le but d'ajouter l'article 333 portant sur la validité et le renouvellement du permis**

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 6 avril 2010 par le conseiller M. François Légaré;

ATTENDU QUE lors de l'adoption du règlement G-100 le conseil avait décidé d'omettre l'article 333 portant sur la validité et le renouvellement du permis;

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent maintenant procéder au remplacement de l'article 333;

À SES CAUSES,

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité d'ordonner et statuer ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie du présent règlement.

ARTICLE 2

Lors de l'adoption du règlement G-100, l'article 333 se lit comme suit : « omis ».

ARTICLE 3

Le présent règlement modifie l'article 333 du règlement G-100 par le remplacement de celui-ci :

Article 333

Le permis émis par la municipalité est valide pour une durée de deux jours à compter du moment où le feu est allumé. Ce permis est toutefois renouvelable une fois au cours de la même année civile.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

Stéphane Beauregard
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

127-07-2010

13. **Adoption du règlement modifiant le règlement de taxation numéro 254-2009 afin de modifier le tarif du permis d'allumage de feux en plein air**

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 6 avril 2010 par le conseiller M. Bernard Bédard;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 254-2009 afin d'apporter une modification au niveau du tarif des permis d'allumage de feux en plein air;

À ses causes, il a été ordonné et statué par le conseil de la municipalité du Canton de Roxton et ledit conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

À SES CAUSES,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité d'ordonner et statuer ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie du présent règlement.

ARTICLE 2

La tarification prévue pour les permis de feux en plein air à l'article 4 est modifiée par l'ajout de la mention que lors du renouvellement de ce dernier, le permis est gratuit.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

Stéphane Beauregard
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

128-07-2010

14.1 **Octroi du contrat pour le nettoyage des fossés dans le 8^{ème} Rang et le chemin Guilmain**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait parvenir un devis auprès de quatre soumissionnaires conformément à la résolution numéro 115-06-2010;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu lundi le 5 juillet 2010 à 15h00 et que les personnes suivantes étaient présentes :

- Mme Caroline Choquette, directrice générale;
- M. Jean Beauchesne, ingénieur de la firme Genivar;

- trois représentants de Allaire excavation;
- un représentant de Excavation Daigle.

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

• Excavation Yanick Cabana inc.	70 844.30 \$
• Allaire excavation	92 726.81 \$
• Excavation Daigle	120 995.23 \$
• Excavation A. R. Valois inc.	123 855.37 \$

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Yannick Cabana. Que les documents de soumissions fassent partie intégrante de la présente soumission.

Adoptée

129-07-2010

14.2 **Pont du chemin Laprade**

CONSIDÉRANT QUE le pont du chemin Laprade est fermé depuis le 11 juillet 2008;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions pour la reconstruction de ce pont ont été octroyées à la firme Lambert et Grenier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté un règlement d'emprunt pour payer sa part des frais et que les représentants du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire n'approuveront pas le règlement tant qu'un protocole d'entente ne sera pas conclu entre la municipalité et le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon une nouvelle directive du ministère, si la municipalité désire avoir un protocole d'entente nous devons attendre une année supplémentaire avant qu'un protocole puisse être signé;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc Bachand appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Que la municipalité paiera sa part des frais pour la reconstruction du pont du chemin Laprade et de ses approches, soit pour un montant équivalent à 16 % des dépenses, ce qui représente la somme de 68 585.53 \$, tel que démontré dans l'estimé fourni par le ministère des

Transports du Québec. Cet estimé faisant également partie intégrante de la présente résolution;

- Que la part de la municipalité sera payée directement à l'entreprise Lambert et Grenier, la firme TECSULT(ingénieur) ainsi que le Laboratoire SM;
- Que le montant à payer sera pris à même les surplus accumulés non-affectés;
- Que le règlement d'emprunt no. 253-2009 décrétant un emprunt pour le paiement d'une partie des coûts de reconstruction du pont du chemin Laprade et des approches ainsi que les dépenses connexes soit abrogé puisqu'il n'est maintenant plus nécessaire.

Adoptée

130-07-2010

14.3 **Acceptation de la programmation de travaux pour la taxe d'accise**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le

Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

131-07-2010

14.4 **Demande d'avis juridique à la firme Sylvestre et associés**

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers de demander un avis juridique à la firme Sylvestre et associés pour l'entente intermunicipale conclue avec la Municipalité du Village de Roxton Falls relativement à la fourniture du service de gestion des eaux usées au Canton de Roxton par le Village de Roxton Falls.

Adoptée

132-07-2010

14.5 **Modification du calendrier des séances**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le calendrier des séances du conseil étant donné la fermeture du bureau municipal durant la semaine du 2 au 6 août 2010;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers que la session ordinaire du conseil prévue le 2 août 2010 soit remise au 9 août 2010. Qu'un avis public du présent changement soit affiché.

Adoptée

15. **Rapport des comités**

Mme Diane Ferland

- CDRN : Inauguration du parc sur la rue de la Rivière;
- Jumelage : Visite des gens de St-Avre;

16. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance.

133-07-2010

18. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 21.

Adoptée

Stéphane Beauregard
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.
